

4. LES LATINISMES EN FRANÇAIS – ANALYSE PHONÉTIQUE

4.0 Introduction

Conformément au plan adopté (cf. ci-dessus p. 23), nous commençons l'analyse linguistique de la relatinisation du français au Moyen âge par l'exposé consacré aux aspects phonétiques du phénomène. On distingue deux principaux domaines d'études autour desquels l'analyse phonétique de l'emprunt lexical s'articule : c'est d'une part l'étude des caractéristiques phonétiques qui peuvent être l'un des critères de l'identification de l'emprunt dans une langue donnée et d'autre part l'analyse des modifications phonétiques, régulières ou non, que subit l'emprunt lors de son intégration dans la langue emprunteuse. Nous exposerons d'abord les principes généraux de cette analyse et, ensuite, nous appliquerons la démarche sur les emprunts au latin en ancien français.

4.1 Cadre général

4.1.1 Identification

Parmi les procédés d'identification d'un mot d'emprunt dans une langue donnée, l'analyse phonétique se montre la plus fiable. En effet, la phonétique, qui est une science très précise, a défini toute une série de critères rigoureux qui permettent de déterminer l'origine étymologique d'un mot. Une fois que les philologues ont formulé les lois phonétiques qui régissaient l'évolution phonétique d'un idiome depuis le début de son histoire jusqu'à nos jours¹, les dérogations à ces lois qui ne sont pas explicables par analogie peuvent être attribuées à l'emprunt (même entre dialectes d'une même langue) ou à l'influence des éléments d'une langue étrangère². Si le mot dont on essaie de découvrir l'étymologie présente des particularités phonétiques typiques d'une langue étrangère, on peut également en déterminer la langue source³. De plus, la phonétique est appliquée non seulement lors de l'identification d'un mot d'origine obscure, mais elle est aussi un mécanisme de contrôle et

1 Nous ne sommes pas partisans d'une conception dogmatique des lois phonétiques puisque l'évolution phonétique des langues dépend de bien des facteurs, mais nous sommes persuadés que, malgré leur puissance limitée, les lois phonétiques représentent un point de départ fondamental pour toute analyse de l'histoire d'une langue.

2 Par exemple le cas de *mangiare* en italien : l'on sait que la palatale devant *a* s'est spirantisée en français et non en italien, on peut donc déterminer que *mangiare* italien n'est pas hérité du latin *manducare*, mais qu'il s'agit d'un emprunt au français *manger*.

3 L. Deroy cite l'exemple de *brutus* latin issu de **g^{ur} w-* indoeuropéen. Ce thème donne régulièrement *grav-* en latin (*gravis*). Par contre en osque, ce thème devient *bru-*, le mot *brutus* en latin est donc un emprunt à l'osque. Cf. Deroy (1980 : 50)

de vérification des témoignages déjà recueillis. Elle joue également un rôle fondamental quant à la datation de l'entrée d'un lexème dans la langue puisque la chronologie des lois phonétiques a été établie avec une assez grande précision. L'élément emprunté, du moment où il entre dans la langue et où il est assimilé par le système phonologique de la langue emprunteuse (LE), subit l'action des mêmes lois phonétiques que les autres éléments de cette langue. En considérant donc d'une part les irrégularités phonétiques d'un élément par rapport aux éléments autochtones et d'autre part les modifications qu'a subies cet élément conformément aux lois phonétiques avec les éléments autochtones, il est possible de faire des conclusions pertinentes quant à la date de l'entrée d'un mot dans la langue⁴.

4.1.2 Modifications

L'étude des modifications phonétiques qui interviennent lors de l'intégration de l'emprunt dans la langue emprunteuse représente la deuxième phase de l'analyse phonétique des emprunts.

En règle générale, l'emprunteur s'efforce de reproduire le mot étranger avec son phonétisme originel, mais l'on sait que le résultat est souvent imparfait. Les sons étrangers empruntés tendent à s'assimiler au système phonologique de la LE ; plus les deux systèmes sont éloignés, plus les deux formes – originelle et assimilée – sont différentes. Le degré de la différenciation est également conditionné par la connaissance générale de la langue source de la part des usagers de la LE (cf. de nombreuses études concernant la prononciation des emprunts à l'anglais en français contemporain).

Les modifications phonétiques effectuées lors de l'intégration de l'élément emprunté ne concernent pas seulement ses structures vocalique et consonantique, mais aussi l'accent. De plus, l'adaptation accentuelle de l'emprunt peut entraîner d'autres changements phonétiques (ce phénomène est significatif notamment dans le cas des langues à l'accent fixe – le français, le tchèque, etc.). Il y a pourtant des cas où l'emprunt garde son accentuation originelle – par exemple les emprunts au français en allemand *Infanterie*, *Funktion*, etc., sont accentués selon le modèle français.

En considérant l'adaptation sonore des emprunts en général, on est amené à conclure qu'il s'agit d'un procédé spontané et, souvent, relativement arbitraire. Ainsi l'on ne peut pas parler des règles qui gèreraient l'adaptation phonétique d'un phonème (groupe de phonème) d'une langue source (LS) dans une LE donnée. Il s'agit plutôt de tendances plus ou moins régulières, dans la mesure où l'on ne saurait prédire à 100 % quelle serait la forme d'un mot d'une LS emprunté par une LE donnée après l'assimilation. Toutefois dans le cas où il s'agit de langues dont les systèmes phonologiques sont proches et

4 Cf. l'exemple cité par L. Deroy (1980 : 53) : l'emprunt au celtique par les langues germanique de *rig* (*roi*) a donné dans chacune une forme différente (*reiks*, *rike*, *rice*). L'emprunt a donc dû s'effectuer avant la mutation consonnantique, à savoir entre le 3^e et le 4^e siècle.

entre lesquelles les emprunts sont fréquents, les adaptations phonétiques des emprunts tendent à être des transpositions régulières. Plus ces adaptations sont régularisées, plus l'emprunt est aisé et sa fréquence s'accroît.

4.1.3 L'influence de la forme écrite

Il y a encore un autre point qui mérite d'être mentionné, bien que son lien avec le phonétisme des emprunts soit plutôt indirect et qu'il occupe une place marginale dans l'analyse : l'orthographe. L'étude de la forme écrite que revêtent les emprunts dans la LE n'apporte qu'un complément d'information, mais elle peut parfois servir à expliquer certains faits. En effectuant l'analyse de l'orthographe, nous devons distinguer deux types d'emprunts : ceux qui sont entrés dans la LE par la voie orale et ceux qui sont entrés par la voie écrite. Pour ce qui est des emprunts du premier groupe, la forme écrite suit la forme orale : les modifications qui interviennent à l'oral sont reflétées par l'orthographe qui, elle, en est influencée⁵. Quand l'emprunt s'effectue par la voie écrite, l'emprunteur choisit l'orthographe à son gré, adapté à l'usage de la LE ou non et c'est la lecture de cette forme écrite qui détermine la prononciation de l'emprunt⁶. En réalité ces deux voies ne présentent jamais une cloison étanche : un emprunt qui apparaît d'abord dans la langue parlée est immédiatement transcrit, la forme écrite pouvant ensuite influencer sur la prononciation. La relation entre l'orthographe et la prononciation est déterminée par beaucoup de facteurs qui entrent en jeu : la parenté des langues, les équivalences entre les systèmes de l'écriture, la date de l'emprunt, etc. Il en résulte que dans le domaine de l'orthographe, les irrégularités sont très fréquentes et c'est pourquoi l'analyse de la forme écrite reste plutôt secondaire, son importance variant selon les langues et les époques étudiées.

Pour conclure ces réflexions générales, nous résumerons les étapes principales de l'analyse phonétique de l'emprunt qui sont à appliquer sur un couple LS – LE concret.

- 1) décrire les particularités phonétiques que présentent systématiquement les éléments empruntés à une LS par rapport aux éléments autochtones d'une LE
- 2) décrire les modifications phonétiques qui interviennent lors de l'intégration des éléments de la LS dans la LE, dégager les régularités de ce processus
- 3) analyser la forme écrite des emprunts dans la LE et son influence sur la prononciation, cette étape étant d'une importance variable selon les langues étudiées.

5 A condition, bien entendu, que l'orthographe de la LE soit plus ou moins codifiée.

6 Cf. par exemple de nombreux emprunts à l'anglais en tchèque, qui gardent le plus souvent leur forme originelle. L'orthographe peut ainsi déterminer la prononciation : *thriller* prononcé en tchèque [triler].

4.2 Les latinismes en ancien français

Après avoir défini le cadre général de l'analyse phonétique des emprunts, nous allons essayer de l'appliquer à l'étude des latinismes en ancien français, tout en tenant compte du fait que toutes les étapes principales de l'analyse générale esquissée ci-dessus ne seront pas de la même pertinence pour cette étude (notamment le point 3). Il faut également prendre en considération le rapport particulier entre la langue latine et la langue française qui est conditionné par leur lien étymologique. L'une représente en quelque sorte la phase initiale de l'autre. Ce qui distingue les latinismes de la couche autochtone, c'est que leur forme est intacte par les changements effectués selon les lois phonétiques régissant l'évolution du latin vers le français. Il arrive donc très souvent que les mêmes étymons revêtent différentes formes, qui entrent en relation et qui s'influencent mutuellement.

4.2.1 Description des particularités phonétiques des emprunts

Cette première phase de l'analyse est d'une grande utilité dans les cas où le lexicographe étymologiste s'efforce de décrire l'origine obscure d'un mot ou de déterminer la date de l'entrée de ce mot dans la langue. S'il sait que les mots provenant d'une LS comportent certains groupes consonantiques ou vocaliques typiques qui ne sont pas compatibles avec le système phonologique de la LE à un moment donné, il peut identifier un tel mot comme emprunt à cette LS. Or dans la majorité des cas, identifier les latinismes en français est une évidence, même pour un non-spécialiste – la forme phonétique des latinismes francisés correspond fidèlement (cf. ci-dessous) au latin et il est donc aisé de retrouver le mot source. L'analyse phonétique n'est donc qu'un complément d'information. Toutefois, dans le cadre d'une description globale, il peut être utile de schématiser, même grossièrement, les particularités phonétiques que présentent les latinismes par rapport aux mots de la couche autochtone. Nous rapportons ici les faits les plus marquants du phonétisme des mots empruntés au latin :

- 1) maintien des voyelles atones : *vérité, charité, similitude, définitif, copuler*, etc.
- 2) maintien des consonnes intervocaliques : *maturité, sécurité, vital, avocat*
- 3) maintien des groupes consonantiques complexes : [-str-] *destruction*,
strict, etc.
 [-ksp-] *expérience*
 [-kst-] *extension*
 [-kstr-] *extrémité*
 [-bs-] *obscur, obstacle*

En se servant de ces critères de base, on peut reconnaître un latinisme à première vue ; ces particularités phonétiques frappent notamment quand on met le latinisme à côté de son doublet étymologique ou de la base dérivationnelle d'origine populaire : *copuler – coupler* (cf. critère 1), *avocat – avoué* (cf. critère 2) ; *détruire – destruction, éteindre – extension* (cf. critère 3).

S'il n'est pas nécessaire de faire des analyses phonétiques détaillées pour reconnaître un latinisme comme ceux cités ci-dessus, il en est autrement dans le cas des emprunts primitifs effectués aux VIII^e – X^e siècles dont la forme a été considérablement modifiée par rapport à l'origine. Citons par exemple le mot *empereur* (emprunté au IX^e siècle) – seulement la présence du *e* prétonique nous signale qu'il s'agit d'un emprunt et non d'un mot issu de l'évolution populaire. De même *vierge* < *virge* présente des irrégularités quant à l'évolution phonétique – une évolution régulière aurait abouti à **verge* – et il faut donc considérer ce mot comme emprunt. L'analyse phonétique peut également servir quand on a affaire à des mots mi-savants, c'est-à-dire des mots dont la forme ne correspond pas fidèlement au modèle latin, mais qui comportent quand même certains traits phonétiques typiques des latinismes – par exemple *menestrel*, ou le maintien du *n* intervocalique montre l'influence de l'emprunt, la forme régulière issue de l'évolution populaire serait *mestrel* (*métrel*).

4.2.2 Modifications phonétiques des emprunts

Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, chaque emprunt, lors de son intégration dans le système de la LE subit des modifications phonétiques qui ont généralement pour résultat l'assimilation totale de l'emprunt. Nous disons « généralement » parce qu'il est parfois possible que l'emprunt lexical entraîne avec lui un phonème étranger qui devient ensuite partie du système phonologique de la LE. Rappelons à titre d'exemple le cas du *h* germanique ou, à l'époque moderne le son [ɥ] qui a été introduit en français avec le nombre toujours croissant d'emprunts à l'anglais en *-ing*. Toutefois ces cas sont très rares ; de plus, pour que l'introduction d'un nouveau phonème par la voie d'emprunt puisse se réaliser, il faut que ce nouvel élément ne soit pas totalement éloigné, par ces caractéristiques articulatoires, du système phonologiques de la LE : si [ɥ] est de par sa nature facilement intégrable dans le système français, il est peu probable que le français moderne emprunte un jour par exemple le [ř] tchèque.

Il est évident que plus les langues en relation LS – LE sont phonétiquement proches, plus l'assimilation de l'emprunt est aisée. Certes, le système phonétique du français est très différent du système latin, il comporte un nombre plus élevé de phonèmes, et vocaliques et consonantiques, les oppositions existant entre les phonèmes français ne sont pas du tout de la même nature qu'en latin. Toutefois, le phonétisme des mots latins ne présente pas de grands obstacles pour le français ; le système latin est moins compliqué que le système français, il n'y a pas de consonnes qui ne soient en français⁷ et toutes les voyelles latines retrouvent leur équivalent en français. L'assimilation des latinismes s'effectue donc très facilement.

Dans l'introduction, nous avons suggéré que du point de vue général, l'assimilation phonétique des emprunts n'est pas un procédé régulier et

7 Pour ce qui est le /h/ voir ci-dessous.

prédictible, dans la mesure où l'on ne saurait établir des modèles de correspondances phonétiques régulières du type :

[forme phonétique LS] → assimilation → [forme phonétique LE],
 mais qu'il faut parler plutôt de tendances. Toutefois, dans le cas des langues apparentées et entre lesquelles l'emprunt est particulièrement fréquent, ces tendances, d'abord non systématisées, peuvent devenir régulières. Les modifications phonétiques survenues lors de l'intégration de l'emprunt s'effectuent ensuite automatiquement selon des modèles déterminés. Cette situation stimule l'emprunt. Il va sans dire que les emprunts au latin en ancien français appartiennent à cette catégorie, bien qu'il n'en fût pas toujours ainsi, notamment à l'époque la plus ancienne de l'histoire du français. En considérant l'assimilation de latinismes en ancien français, il faut distinguer plusieurs étapes allant des assimilations relativement aléatoires et désordonnées jusqu'aux modèles d'assimilations régulières respectant de près le phonétisme latin originel.

Dans ce qui suit, nous allons essayer de systématiser les modifications phonétiques qu'ont subies les latinismes empruntés par le français au Moyen âge. Nous commencerons par l'analyse de la situation à la fin du XIII^e siècle : à cette époque, les modifications phonétiques des latinismes s'effectuaient déjà selon des modèles préétablis, il est donc possible de dégager les régularités de ce processus. Ce n'est que dans un deuxième temps que nous reviendrons aux périodes plus anciennes de l'histoire de la langue française pour démontrer le caractère irrégulier des modifications phonétiques des latinismes empruntés primitivement, c'est-à-dire aux VIII^e – XI^e siècle. Nous traiterons successivement des modifications au niveau de l'accent, des voyelles et des consonnes⁸.

4.2.2.1 Fin du XIII^e siècle – début du XIV^e siècle

4.2.2.1.1 Accent

L'assimilation accentuelle des latinismes en français ne pose pas problèmes. Dans l'écrasante majorité des cas l'accent en français frappe la même syllabe qu'en latin : après les modifications phonétiques des éléments finals, les latinismes deviennent oxytons (*accusation*, *possibilité*)⁹ ou paroxytons (mots se terminant en [e] - *créature*, *indigence*). Les proparoxytons latins du type [frágilis] ou [fácilis] subissent l'accentuation française, l'accent frappe l'avant dernière syllabe [fraʒíle], [fasíle]. Ces cas sont toutefois très rares, le plus souvent, l'accent en français après l'assimilation du latinisme ne change pas de place.

8 Pour les transcriptions phonétiques, nous allons utiliser l'alphabet de Bourciez, traditionnel dans le domaine de la phonétique historique.

9 Nous croyons que même pour les emprunts au latin effectués au Moyen âge, la forme latine de départ est l'accusatif.

4.2.2.1.2 Voyelles

4.2.2.1.2.1 Voyelles prétoniques

Toutes les voyelles se trouvant dans cette position se sont maintenues. Leur quantité originelle était sans importance, toutes les voyelles atones étant courtes en français. Pour ce qui est de la qualité de ces éléments voca-
liques, nous pouvons constater une assimilation totale au système français. On peut schématiser ces assimilations comme suit :

[ē], [ĕ] latins → [e] en position libre : *prédication, révérence, génération, etc.*
[e] en position entravée : *perfection, exception, université, etc.*

Nous tenons à remarquer que les latinismes empruntés à partir du XIII^e siècle ne comportent pas de [e] dans la position prétonique, ce qui les différencie des mots autochtones dans lesquels les [ē], [ĕ] latins dans la syllabe initiale ouverte sont passés en [e] (p.ex. *lever*). On observe pourtant des irrégularités quant au traitement du groupe *re-* en position initiale. Les latinismes empruntés avant le XIII^e siècle sont francisés tantôt en *re-* [rɛ] : *religion, recenser*, tantôt en *ré-* [re] : *répéter, régaler*. Depuis la deuxième moitié du XIV^e siècle, les latinismes en *re-* sont systématiquement francisés en *ré-* : *réciproque, réprobation, etc.*

[ō], [ō] latins → [o] quelque en soit la position : *procuration, fornication* pouvant parfois passé en [o], cela est conditionné par l'entourage consonantique : *dévotion, astronomie, position, etc.*

Les [ō], [ō] dans la syllabe initiale des latinismes empruntés depuis la deuxième moitié du XIII^e siècle ne deviennent jamais [u] – le passage de [o] à [u], qui concernait non seulement la couche autochtone mais aussi les latinismes, s'effectuant autour du 1200 – exemples *couronne* (XI^e siècle <*corona*) par rapport à *corollaire* (1295 <*corollarium*)¹⁰.

[ī], [ī] latins → [i] *affirmation, nativité, visitation, etc.*

[ū], [ū] latins → [ü] *universel, futur, intégument, etc.*

[ā], [ā] latins → [a] *material, particularité, apparition, cardinal, firmament, etc.* Exception : *sacrement* ou le [a] passe en [e] comme c'était le cas des [a] en position prétonique libre non initial dans l'évolution autochtone (*ornement*), nous pensons que les mots autochtones ont exercé ici leur influence, notamment le doublet mi-savant *sairement*.

4.2.2.1.2.1.1 Nasalisation

Le traitement des groupes V + N (voyelle + consonne nasale) que contenaient les latinismes était le même que dans la couche autochtone, c'est-à-dire que la

10 Les réfections « érasmiennes » qui avait lieu aux XVI^e et XVII^e siècle ont parfois restitué le o devenu u dans les emprunts au latin primitifs – *coulombe* > *colombe*

prononciation de la voyelle affectée par assimilation avec la consonne suivante devient nasale, la prononciation de la consonne se maintenant au Moyen âge. Les tendances des voyelles nasales à s'ouvrir concernent également les latinismes empruntés : *-en, -em* se prononce [ã̃(m)] : *temporel, contempler, intention, etc.* Ainsi avons-nous en ancien français les correspondances suivantes :

[an(m)] latin → [ã̃n(m)] *angle, triangulier*

[on(m)] latin → [õ̃n(m)] *conséquence, promptitude, etc.*

[en(m)] latin → [ã̃n(m)] *temporel, contempler, intention, etc.*

Le traitement de *un(m)* que comportaient les latinismes était particulier. Les *un* suivis d'une consonne sont systématiquement transformés en français en *on(m)* [õ̃n(m)] : *fondation, fonction, présomption, inondation, fécond, ponction, annonce, etc.* Jusqu'au début du XIII^e siècle nous trouvons dans les textes une certaine hésitation au niveau de l'orthographe en ce qui concerne le groupe *un* en général qui est transcrit tantôt comme *un(m)*, tantôt comme *on(m)* et cela concerne également les latinismes, nous avons dans certains textes *annuciatiun, compunctiun, etc.* Cela est typique notamment pour les manuscrits provenant de la zone anglo-normande (*Chanson de Roland, Psaumes d'Oxford et de Cambridge, etc.*). D'ailleurs, l'interchangeabilité de *on/un* n'était pas exceptionnelle même dans les textes latins médiévaux : *mondus, nundum, etc.* L'usage français se stabilise au XIII^e siècle : tous les *un(m) + C* des latinismes empruntés deviennent régulièrement *on(m)*. Il en résulte que les latinismes ne comportaient pas de groupe *un(m) + C*. A l'époque moderne, ils ne comportent donc pas de voyelle atone [œ̃], issue de la nasalisation de [ü] au XIV^e et XV^e siècle.

Le groupe *um(n) + V* a été conservé sous forme écrite *um(n)* prononcée [ü̃m(n)] : *humilité, communauté, etc.*

Le groupe *i + N* a été conservé sans modification, *i* se nasalisant au XV^e siècle et s'ouvrant en [ẽ̃n(m)] *indigence, impotence, etc.*

4.2.2.1.2.1.2 Diphtongues *ae, oe, au*

Les diphtongues latines *ae* et *oe* n'existaient plus en français médiéval, ils étaient prononcés comme [ē], ce qui a été reflété par l'orthographe : *femine, cepi, etc.* Puisqu'en latin ils ne se trouvent que dans une syllabe ouverte, ils sont tous les deux passés en français comme [e], (cf. ci-dessus), ex. *fédération*.

La diphtongue *au* pose problèmes. Nous savons en effet qu'il existait en français la diphtongue transcrite *au*, issue de *al*, prononcé [au] jusqu'à la fin du XV^e siècle ou elle devient [o] (*aube < alba*). Les latinismes comportant le groupe *au* (*autorité*) sont également transcrits, dans les textes français médiévaux, avec *au*. L'on pourrait en déduire que le groupe *au* qu'ils comportent était traité de la même manière que la diphtongue *au* autochtone : prononcé donc [au] jusqu'au XV^e siècle, puis [o]. Mais on ne peut pas le prétendre avec certitude et nous nous gardons de faire une conclusion quant au traitement de la diphtongue *au* issue *au* latin emprunté en ancien français¹¹.

11 Même en français moderne la prononciation de ce groupe dans la position initiale n'est pas unie : pour tous les mots en *au-* le Robert cite deux possibilités: *autorité* [o(ə)təʁiʁite].

4.2.2.1.2.1.3 *E* prothétique

E prothétique est un phénomène très connu de la phonétique historique des langues romanes : il s'agit de l'introduction d'un *e* à l'initial de tous les mots commençant par les groupes consonantiques [sp-], [st-], [sk-], ce changement s'effectuant déjà en latin vulgaire. Ainsi avons-nous en français *étoile*, *épaule*, *écu*, etc. Il est intéressant d'observer que lors de l'assimilation phonétique en ancien français des latinismes commençant par [sp-], [st-], [sk-] il a été ajouté un *e* prothétique, par exemple : *escorpion*, *especial*, *espirituel*, *estable*, *espèce*, *estade*, *esclave*, *estomac*. Cela concerne notamment les latinismes introduits en français avant le XIV^e siècle. Les latinismes en [sp-], [st-], [sk-] empruntés depuis cette époque ne comportent plus de *e* prothétique et sont fidèles au modèle latin. La plupart des latinismes comportant le *e* ont été modifiés selon le latin – *stable*, *stade*, *spécial*, *spirituel*, *scorpion*, mais il y en a qui l'ont conservé jusqu'à l'époque moderne : *esclave*, *estomac*, *espèce*. Il faut rappeler que déjà au XII^e siècle apparaissent dans les textes des latinismes sans *e* prothétique, nous avons donc par exemple *estableté* à côté de *stabilité*. La prothèse est donc assez irrégulière au Moyen âge, mais on peut constater sa disparition progressive.

4.2.2.1.2.2 Voyelles finales

Si le phonétisme des emprunts au latin s'est conservé presque fidèlement sous la forme originelle au début et à l'intérieur du mot, les modifications concernant la fin du mot ont été beaucoup plus radicales. Cela est dû, à notre avis, à deux raisons principales. D'abord les syllabes finales étaient, comme nous l'avons démontré ci-dessus, porteuses de l'accent – soit la dernière syllabe du mot (dans la plupart des cas), soit la pénultième (si la dernière syllabe était constitué par un *e* caduc). En tant que telles, elles étaient exposées le plus aux modifications phonétiques. La deuxième raison est la plus importante : en effet, la plupart des éléments finals latins représentaient des suffixes dérivationnels et grammaticaux. Comme nous le montrerons dans le chapitre suivant, ceux-ci sont devenus français, appartenant à son système morphologique au même titre que les suffixes autochtones. Après avoir subi des modifications, leur forme s'est stabilisée, et tous les suffixes que comportaient les mots d'emprunt étaient systématiquement francisés selon des moules préétablis. Nous tenons à remarquer que la forme autochtone des suffixes étymologiquement apparentés a joué un grand rôle lors de ces modifications. Celles-ci peuvent être schématisées comme suit :

<i>-abilis</i> > <i>-able</i>	<i>imaginable</i>
<i>-alis</i> > <i>-al</i>	<i>spécial</i>
<i>-amentum</i> > <i>-ament</i>	<i>firmament</i>
<i>-antia</i> > <i>-ance</i>	<i>ignorance</i>
<i>-anus</i> > <i>-an</i>	<i>pélican</i>

De plus, l'orthographe latine médiévale n'est pas non plus stable en ce qui concerne le groupe *au* : nous trouvons par exemple *otumnus*, etc. (cf. Nechutová 1995 : 78).

-aris > -aire	consulaire	-ita > -ite	sodomite
-arius > -aire	libraire	-itas > -ité	affinité
-aticus > -atique	énigmatique	-itia > -ice	avarice
-atio > -ation	excusation	-itio > -ition	punition
-ator > -ateur	accusateur	-itium > -ice	service
-atorius > -atoire	adjutatoire	-itus > -it	habit
-atum > -at	mandat	-ivus > -if	imaginatif
-atus > -at	avocat	-ix > -ice	calice
-entia > -ence	indigence	-or > -eur	censeur
-ens > -ent	innocent	-orius > -oire	oratoire
-erium > -ère	mystère	-osus > -eux	luxueux
-ibilis > -ible	convertible	-otio > -otion	potion
-icium > -ice	bénéfice	-udo > -ude	similitude
-icus > -ique	authentique	-ula > -ule	formule
-ilis > -il	subtil	-umen > -ume	volume
-ismus > -isme	paganisme	-ura > -ure	stature
-ista > -iste	baptiste	-utio > -ution	exécution

Ces transformations étaient de règle, pourtant, il y avait certaines exceptions dans la mesure où les suffixes latins étaient parfois rendus par la forme populaire correspondante :

-itas > -eté	possibleté
-alis > -el	universel
-atio > -aison	conjugaison, altéraison

Les formes en *-eté* ont été progressivement toutes éliminées par *-ité* qui correspondait plus fidèlement au modèle latin. Pour ce qui est de *-al* : *-el*, la francisation des mots contenant ce suffixe était aléatoire à tel point qu'on n'est pas capable de déterminer laquelle de ces deux possibilités serait adoptés et maintenue : *cardinal* : *matériel*. Dans le cas de *-ation* : *-aison*, c'était *-ation* qui a prévalu dans la plupart des cas, *-aison* ne s'est maintenu qu'exceptionnellement. Le remplacement de *-aison* par *-ation* a lieu notamment aux XIV^e et XV^e siècles, il est intéressant que le suffixe *-aison* s'est souvent maintenu dans les termes grammaticaux : *conjugaison*, *terminaison*, *déclinaison*¹².

4.2.2.1.2.2.1 Désinences verbales

La francisation des verbes empruntés relève plutôt de la morphologie puisqu'il s'agit de l'adjonction au radical emprunté d'un suffixe flexionnel faisant partie de la grammaire du français. Pourtant, la forme phonétique de l'infinitif latin influe sur le choix du suffixe. Ainsi, les verbes latin en *-are*, *-ēre*, *-ĕre* sont rendu en français par *-er* : *imaginare* – *imaginer* ; *abhorrĕre* – *abhorrer* ; *cedĕre*, *discernĕre*, *consitĕre* – *céder*, *discerner*, *consister* (ex-

12 Cf. G. Merk (1980)

ception : *convertère – convertir*). Les verbes de la 4^e conjugaison latine sont francisés en *-ir* : *sentĭre, ferĭre, facĭre – sentir, fĕrir, facĭr, etc.*

4.2.2.1.3 Consonnes

Toutes les consonnes latines, sauf celles des terminaisons grammaticales se maintiennent sans modification. La prononciation des latinismes en français suit naturellement l'usage latin médiéval avec toutes les particularités qui le distinguent de la prononciation classique. Ainsi :

c + e, i [ts] – XIII^e siècle > [s] *célébrité, circulation, etc.*

t + i + V [ts] – XIII^e siècle > [s] *visitation, nation, etc.*

Cette prononciation est souvent reflétée par l'orthographe – *nacion, ymaginacion, etc.*

Pour ce qui est du *g + e, i* et du *j* initial, ils suivent l'usage populaire et sont transposés en français d'abord comme [dʒ], à partir du XIII^e siècle comme [ʒ] : *génération, sagittaire, justice.*

Le *h*, que comportaient les mots latins, disparaît et ne laisse aucune trace dans la prononciation des emprunts au latin en français¹³. Cette situation est souvent reflétée par l'orthographe, dans les anciens textes, on peut trouver : *abitacion, abitacle, etc.* En revanche, on trouve des formes hypercorrectes : *habondance*. Il est important de noter que l'orthographe latine médiévale présente ces mêmes irrégularités (*habundantia, umerus*)¹⁴.

On constate une hésitation en ce qui concerne le graphème *x* et donc le groupe consonantique [ks]. Ce n'est qu'à partir du XIV^e siècle que ce groupe est rendu systématiquement par *x* et donc prononcé [ks]. Jusqu'à cette époque, *x* [ks] que comportaient les latinismes était souvent transcrit par *ss*¹⁵ – *essil, essemple, etc.* – il y avait donc assimilation. Au XIII^e siècle encore, l'usage était très irrégulier, dans un même manuscrit du *Roman de la Rose*¹⁶ nous avons *essemple* à côté de *exemple*. Nous tenons à remarquer que c'est avec les latinismes que le groupe consonantique [ks] a été introduit en français.

4.2.2.2 La plus ancienne époque de l'histoire du français

Nous avons vu ci-dessus que les modifications phonétiques que subissaient les latinismes entrés en français à partir du XIII^e siècle étaient régulières : il est possible d'établir les correspondances phonétiques constantes entre le lexème source et l'emprunt, ce qui représentait l'un des facteurs importants qui facilitaient l'entrée des latinismes dans la langue française.

Cependant, il n'en avait pas été ainsi à l'époque précédente, notamment au début de l'histoire de la langue française. Le phonétisme des emprunts

13 Contrairement aux emprunts aux langues germaniques où le *h* devient *h* aspiré, cf. *halbran* [albrā], emprunté au XIV^e siècle au moyen haut allemand < *halberant*

14 cf. Nechutová (1995: 78)

15 L'on sait bien que dans les anciens textes (avant le XIII^e siècle) le graphème *x* représentait le groupe *-us*: *Dex, chevax, etc.*

16 cf. éd. Strubel: v. 1503 et v. 13943

au latin effectués dans les premiers siècles de l'existence du français a été considérablement modifié, parfois à tel point que l'emprunt n'est pas reconnaissable à première vue. Pour illustrer cette situation nous allons citer quelques exemples de latinismes empruntés primitivement.

empereor (< *imperator*) – emprunté au IX^e siècle à l'époque carolingienne. Nous constatons le passage de *im-* en *em-*, le [ě] prétonique devient [e], le suffixe *-ator* est rendu par *-eor* populaire. Comparons ces modifications à *impérial* – emprunté au XIII^e siècle, ou *impératrice* (1492).

menestier – (< *ministerium*) attesté dans la St. Eulalie – nous observons la modification *erium* < *ier* irrégulière (cf. *mystère*, *adultère*, etc). Le passage des *i* en *e* concerne également d'autres emprunts, mais reste exceptionnel – cf. *ménestrel*. *Menestier* est sorti d'usage, il a été remplacé par *ministère* (1468).

Les latinismes primitifs se distinguent également par le traitement du groupe latin *ca-*. Selon le modèle populaire¹⁷, ce groupe a été francisé en *cha-* : *chandel* (XII^e), *chaste* (1138), *charité* (X^e), *chancelier* (XI^e), *charbon* (XII^e), contrairement au *capacité*, *capital*, *captivité*, *cardinal* emprunté aux XIII^e et XIV^e siècles. Certaines formes en *cha-* en ancien français ont été « corrigée » : *chalice* > *calice*, *chandelabre* > *candélabre*.

Nous enregistrons aussi une hésitation en ce qui concerne la francisation des éléments finals du mot. Nous attestons par exemple : *adjutorie*, *adversarie*, *baptisterie*. Ce n'est qu'au XIII^e siècle que l'usage se stabilise en *-aire* (*-oire*).

Plus l'emprunt est effectué tardivement, plus il reproduit l'original fidèlement : comparons d'un côté *prodige* < *prodigium*, emprunté au XIV^e siècle, où nous constatons un remplacement de l'ensemble *-ium* par *-e*, et *incendie* < *incendium*, emprunté au XVI^e siècle où le *i* s'est maintenu à la fin du mot..

Pourtant, dès la plus ancienne époque, il apparaît dans les textes des latinismes dont la forme francisée était très fidèle au modèle latin ; les modifications phonétiques étaient effectuées selon les mêmes principes qui étaient de règle à l'époque postérieure. Nous trouvons ainsi dans la St. Eulalie – *virginitet*, dans St. Alexis *humilité*, *créature*, *afflictions* ; les latinismes introduits par les traducteurs des *Psaumes* ne présentent presque aucune irrégularité par rapport aux habitudes de la francisation appliquées systématiquement à partir du XIII^e siècle.

4.3 Conclusion

Du point de vue phonétique, les latinismes se distinguent de la couche autochtone par l'absence des changements effectués au sein de la couche autochtone selon les lois phonétiques régissant l'évolution de la langue française. Ils sont facilement identifiables même après les modifications survenues lors de leur assimilation par la langue française. Nous avons

17 Palatalisation qui s'effectue au IV^e – V^e siècle.

démontré qu'à partir du XIII^e siècle ces modifications phonétiques étaient systématiques et régulières, le phonétisme des emprunts étant fidèle au modèle latin. Cette situation stimule l'emprunt et contribue à l'intensification de la latinisation du vocabulaire français aux XIV^e et XV^e siècles. Les latinismes empruntés au début de l'histoire de la langue française (VIII^e-XI^e siècle) sont à traiter à part puisqu'ils présentent de nombreuses irrégularités par rapport aux emprunts effectués à partir du XIII^e siècle.

Dans le chapitre suivant, nous étudierons la relation entre les emprunts au latin et le système morphologique de l'ancien français.